

# Certificat d'aptitude professionnelle

## Agent de propreté et d'hygiène



# Présentation du référentiel du CAP APH



# Référentiel des activités professionnelles

## Définition de l'emploi

Le titulaire du CAP Agent de propreté et d'hygiène est un professionnel qualifié qui exerce des opérations de propreté et d'hygiène des locaux et des équipements :

- pour les entreprises de propreté,
- pour les services techniques des structures collectives publiques ou privées.

Par ces activités, il contribue, dans le respect des règles du savoir-être :

- à l'hygiène des lieux et au confort des personnes dans leurs activités de travail, de loisirs...,
- au confort des patients dans les établissements de soins et médico-sociaux,
- à la qualité de la production dans les entreprises agro-alimentaires, cosmétiques...

# Référentiel des activités professionnelles

**Les activités sont classées en 4 fonctions :**

- Préparation de l'activité
- Mise en œuvre des méthodes et des procédures
- Participation à la gestion de la qualité
- Communication en situation professionnelle

# Référentiel des activités professionnelles

## Activités « cœur de métier »

- Mise en œuvre des techniques d'entretien courant
- Mise en œuvre des techniques de remise en état
- Mise en œuvre des techniques de bionettoyage



A1 - Prise en compte de la commande, des protocoles...

A2 – Réalisation de l'état des lieux

A3 – Organisation de son activité

A7 – Mise en œuvre des opérations de maintenance...

A4 - Mise en œuvre des techniques d'entretien courant

A5 - Mise en œuvre des opérations de bionettoyage

A12 –  
Communication professionnelle

A6 - Mise en œuvre des opérations de bionettoyage

A8 – Mise en œuvre des opérations de gestion des déchets

A11 – Contrôle de la qualité de son travail

A10 – Mise en œuvre des mesures liées à la santé et à la sécurité au travail

A9 – Mise en œuvre de services connexes

## L'exercice de l'activité prend en compte en permanence

- la connaissance de l'entreprise, du contexte professionnel
- les réglementations et normes en vigueur
- la santé et la sécurité au travail
- la qualité
- le développement durable
- l'utilisation des outils de communication numérique et logiciels professionnels

# Les savoirs associés

Ils sont à traiter en lien direct avec les situations professionnelles.

- **S1 – Environnement professionnel**
  - S1 – 1 Secteurs professionnels d'intervention**
  - S1 – 2 Communication professionnelle**
  - S1 – 3 Santé et sécurité au travail**
- **S2 – Technologies appliquées**
- **S3 – Lutte contre les biocontaminations**



# Les périodes de formation en milieu professionnel

14 semaines sur un cycle de 2 ans

Choix des périodes  
laissé à l'initiative de  
l'établissement



L'une des PFMP au moins a lieu dans  
le secteur « hygiène en zone à risques »

# Objectifs des PFMP

Les PFMP doivent permettre à l'apprenant de :

- découvrir différents milieux de travail et leurs caractéristiques,
- mettre en œuvre des compétences étudiées en formation,
- développer des compétences dans des environnements et avec des équipements différents de ceux de l'établissement de formation,
- développer une posture professionnelle,
- mettre en œuvre des compétences relationnelles dans le domaine de la communication au sein des équipes de travail, avec les clients et les usagers.

# Les épreuves d'examen

## Enseignement général

Épreuves communes aux autres CAP  
Groupement 2 pour les maths-sciences  
Épreuve de langue vivante facultative

## Enseignement professionnel

3 épreuves professionnelles

# Les épreuves professionnelles

<b>EP1</b> : Techniques d'entretien courant	<b>UP1</b>	<b>8</b>	CCF	Ponctuel pratique et oral	2h (+ 1h PSE)
<b>EP2</b> : Techniques de remise en état	<b>UP2</b>	<b>5</b>	CCF	Ponctuel pratique et oral	3h20
<b>EP3</b> : Techniques de bionettoyage	<b>UP3</b>	<b>5</b>	CCF	Ponctuel pratique et écrit	2h20

## EP1 : Techniques d'entretien courant et PSE

,

Cette épreuve prend appui sur une **période de formation en milieu professionnel**, au cours de laquelle l'élève met en œuvre des opérations d'entretien courant manuelles et mécanisées

*L'évaluation est réalisée par le tuteur, elle porte sur l'ensemble de la PFMP. En fin de période, un bilan est réalisé conjointement par le tuteur et un enseignant de l'enseignement professionnel.*

## EP2 : Techniques de remise en état

A partir d'une situation professionnelle donnée, il est demandé à l'élève :

- de réaliser un état des lieux
- d'organiser et de réaliser des opérations de remise en état
- éventuellement d'aménager un espace en réponse à une demande
- de s'autocontrôler et de mettre en place si besoin des mesures correctives.

Evaluation orale sur les savoirs associés correspondant à la situation professionnelle support de l'activité.

# EP3 – Techniques de bionettoyage

## Objectifs de l'épreuve

Cette épreuve vise à évaluer l'aptitude de l'élève à :

- conduire un bionettoyage manuel ou mécanisé
- réaliser des opérations de maintenance
- communiquer avec les partenaires internes, les usagers ou les clients
- mobiliser des savoirs associés des domaines S1 Environnement professionnel, S2 Technologies appliquées et S3 Lutte contre les biocontaminations.